



ÉDITO

PHILIPPE DUVIVIER
Président de la FUGEA

DE LA STABILITE BON DIEU !

Après seulement quelques mois de mise en œuvre, des changements sont déjà annoncés pour la PAC en 2024. En effet, le gouvernement wallon s'est mis d'accord sur différentes modifications. Ces dernières seront envoyées à la Commission dans le courant du mois de septembre pour une validation avant la fin de l'année.

Ces modifications concernent évidemment la BCAE 5, l'accord gouvernemental obtenu avant Libramont étant différent du plan initial. D'autres mesures vont aussi évoluer, parfois de façon pragmatique, mais aussi de façon incompréhensible. Nous communiquerons le plus rapidement possible sur ces changements et sommes évidemment consternés face à un cadre aussi instable et illisible. Nous revenons sur certains éléments quasi actés dans cette Lettre Paysanne.

Nous rappelons que le Plan Stratégique est le fruit de presque 3 longues années de négociations à la fois au niveau wallon mais aussi au niveau européen où l'Administration a discuté des mesures avec la Commission. Il est en place depuis à peine 6 mois. Il serait tout simplement inconcevable de demander des changements importants de structure et d'enveloppes. C'est un manque profond de respect envers les agriculteurs et agricultrices mais aussi envers les personnes concertées tout au long du processus.

Les modifications à envisager pour 2024 doivent concerner la mise en œuvre pratique de la PAC telle que vécue sur le terrain. Il apparaît en effet nécessaire d'adapter certaines mesures de façon à les rendre applicables et répondant mieux aux objectifs associés. Les dérives observées sur le terrain doivent aussi être corrigées. Mais soyons clair : la priorité est de ne pas chambouler le nouveau cadre de la PAC. Les agriculteurs ont besoin de stabilité pour gérer leur ferme et s'engager dans certaines pratiques. Si les règles du jeu changent trop rapidement, ils s'en éloigneront. Un cadre lisible et stable est un prérequis pour la transition. À titre d'exemple, les modifications prévues pour la BCAE 8 sont une catastrophe. Il n'est pas acceptable que les agriculteurs qui avaient fait des efforts soient pénalisés de cette façon.

**IL N'EST PAS ACCEPTABLE
QUE LES AGRICULTEURS
QUI AVAIENT FAIT DES EF-
FORTS SOIENT PÉNALISÉS
DE CETTE FAÇON.**

Une transition qui nécessite aussi du temps pour pouvoir assimiler les nouvelles règles, d'où la (vitale) période d'adaptation demandée pour la BCAE 5. Certaines associations environnementales souhaiteraient appliquer au 1er janvier 2025 une réglementation validée en septembre 2024 ! Soyons clair, ce n'est pratiquement et agronomiquement pas possible ! L'accord du gouvernement wallon sur ce dossier doit être suivi.

Rappelons que les syndicats ne sont en aucun cas responsables de la situation. Nous avons toujours défendu la nécessité d'un cadre lisible, mais surtout stable ! Nous continuerons à le faire et à porter vos voix. En parallèle, nos équipes continueront à répondre à vos questions sur ces politiques de plus en plus complexes. Des réunions et webinaires sont également prévus, vu la demande sur ce sujet. Notre expertise sur la PAC est reconnue et notre volonté de trouver des solutions applicables sur le terrain également ! Et c'est grâce à vous, membres de notre syndicat qui en première ligne sur le terrain êtes le plus à même de savoir ce qui fonctionne ou pas dans nos fermes, merci pour vos retours.

Philippe Duvivier